

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DOMAZAN**

Le 18 décembre 2025 à 20h30,

le Conseil municipal de la commune de Domazan s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. DONNET Louis.

Date de la convocation : 06/11/2025

Présents : 8 /12 : Mme CAPELLI Aurélie, M DIJON Benoit, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme GAFFET Muriel, M. SENOT Laurent, Mme STEEMERS Pascale, M. LOUCHE Robin, M. DONNET Louis

Absents excusés : 4 /12 : Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M. FABRE Benoit, Mme COLLOMB Valérie.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales M. LOUCHE Robin a été nommé secrétaire de séance

Nombre de votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

**FINANCES
DECISION MODIFICATIVE N°2**

Considérant les besoins d'ajustement du budget 2025 à fins de son exécution,

Entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré à l'unanimité ;

- Décide d'établir une décision modificative sur la section investissement tel que :

Chapitre / compte	Dépenses	Recettes	motif
012 / 6450	+ 1 000		Rémunération non titulaire
014/ 6419		+ 1 000	Remboursement absence
Équilibre	+ 1 000	+ 1 000	

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le/la secrétaire de séance

Le maire, Louis DONNET